

## QUAND CONSULTER VOTRE COMITÉ?

- Lorsque vous recevez des soins de santé ou de services sociaux, vous méritez d'obtenir des soins de qualité.
- Vos droits n'ont pas été respectés, vous avez rencontré des difficultés, vous désirez exprimer votre insatisfaction. C'est là que votre comité des usagers peut vous venir en aide. Non pas pour solutionner votre problème ou encore porter plainte à votre place à de plus hautes instances, mais pour vous accompagner dans votre démarche.

## VOS RESPONSABILITÉS

*Soyez sensibles  
à vos responsabilités :*

- Cherchez à maintenir et améliorer votre santé;
- Participez et prenez parole aux différentes étapes de prise de décision;
- Demeurez vigilants face aux conséquences des actions envisagées en matière de santé;
- Utilisez les services de façon judicieuse sur la base d'une information adéquate et accessible.

Notre but :  
**TRAVAILLER  
POUR VOUS,  
AVEC VOUS**



### INFORMATIONS

N'hésitez pas à  
communiquer  
avec nous

**450 373-4818**

**Poste 620**

comiteusagers.suroit@hotmail.ca  
**www.cusecteursuroit.com**

# COMITÉ DES USAGERS

Centre de santé et de services sociaux  
de la Montérégie-Ouest  
réseau local de services du Suroît



Art : Maurice Dunberry - Imprimerie Scripto - Salaberry-de-Valleyfield 450 377-3100

### Comité des usagers

C.P. 212  
Salaberry-de-Valleyfield  
Québec  
J6S 4V6

# Informez-vous de vos droits

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Montérégie-Ouest

Québec

Québec

## QU'EST-CE QU'UN COMITÉ DES USAGERS ?

Le comité des usagers est la voix des usagers dans le réseau de la santé et le gardien de vos droits. Composé de bénévoles, votre comité des usagers informe et défend les usagers sur leurs droits.

### LE MANDAT

**RENSEIGNER** les usagers sur leurs droits et obligations;

**PROMOUVOIR** l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;

**DÉFENDRE** les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande de l'utilisateur, ses droits et intérêts auprès de toute autorité compétente;

**ACCOMPAGNER** et assister un usager lorsqu'il désire porter plainte.

## QUI SONT LES USAGERS



Toute personne utilisant les services des endroits suivants :

- Les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) **Dr-Aimé-Leduc** de Salaberry-de-Valleyfield et **Cécile-Godin** de Beauharnois
- Les Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois
- L'Hôpital du Suroît
- Ressources intermédiaires
- Ressources de type familial

### VOTRE IMPLICATION, UNE NÉCESSITÉ

Le Comité des usagers se compose de membres bénévoles, élus par tous les usagers. Si vous désirez vous joindre à notre groupe, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour mener à bien nos activités.

## QUELS SONT LES DROITS DES USAGERS ?

Le droit à l'information

Le droit aux services

Le droit de choisir son professionnel ou l'établissement

Le droit de recevoir les soins que requiert son état

Le droit de consentir à des soins ou de les refuser

Le droit de participer aux décisions

Le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté

Le droit à l'hébergement

Le droit de recevoir des services en langue anglaise

Le droit d'accès à son dossier d'utilisateur

Le droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur

Le droit de porter plainte